

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

07 juin 2021

Le sept juin deux mil vingt et un à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur HESSE Philippe, Maire.

Assistaient à la réunion : Messieurs Philippe HESSE, Yann DELAFRAYE, Joseph DUMAS et Christian DUWEZ (arrivé à 19h45) et Mesdames Andrey PROTIN et Thérèse LAVERNHE, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Absents excusés :

Monsieur Jean-Claude ANTROPE donne pouvoir à Monsieur Joseph DUMAS

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe HESSE propose au conseil municipal de désigner Madame PROTIN Audrey, secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 12 avril 2021.

1 – Organisation des bureaux de vote :

Mr le Maire explique le cheminement des électeurs dans la mairie où se dérouleront les élections départementales et régionales.

Mr le Maire insiste sur le respect des gestes barrières tant de la part des électeurs que des membres du bureau et demande que les manipulations soient minimisées, ainsi que les échanges entre les administrés et les assesseurs.

2 – Implantation du calvaire

Mr le Maire rappelle que, lors de la précédente réunion, le conseil municipal avait proposé l'installation de feux tricolores et Mr le Maire devait prendre l'attache du cabinet d'étude afin de voir si cette option était envisageable avant de prendre une décision sur l'aménagement du carrefour et l'implantation du calvaire.

Suite à la réunion avec le cabinet d'étude, l'installation de feux tricolore n'est pas règlementaire.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'étude comme présentée lors du précédent conseil, à savoir :

- Le déplacement du calcaire
- La création de ralentisseurs
- La mise aux normes de la voirie et des trottoirs
- Un stop au bout de la rue de la mairie.

Le coût de l'opération est évalué par le cabinet d'étude entre 20 000 € et 25 000 € (déplacement du calvaire compris)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 6 voix pour et 1 voix contre, décide d'accepter l'offre proposé par le cabinet d'étude comme définit ci-dessus et autorise Mr le Maire a signer tous documents afférents à ce projet.

Dans la continuité des affaires liées aux travaux de la commune, Mr le Maire informe le conseil municipal qu'à la demande du Département de l'Oise suite au dossier de demande de subvention, il a été demandé que le passage surélevé qui sera situé à l'entrée de la rue de l'église soit ramené à 5% .

3 – Site internet :

Mr le Maire informe le conseil municipal que le site internet de la commune (obligatoire) est en cours de réalisation et sera opérationnel au plus tard courant septembre 2021.

Ce site comprendra les informations et affichages obligatoires (convocations conseil municipal, comptes-rendus, arrêté, ...) mais aussi l'ensemble des informations utiles aux administrés en termes de démarches administratives, les informations de la vie communales et intercommunales.

4 – Compte-rendu des commissions de la CCC

Commission petite enfance – portage des repas :

Le relais assistante maternelle (R.A.M) comporte actuellement 236 personnes. Des ateliers sont proposés 2 fois par semaine pour aider ces assistantes à se former. Il est prévu de créer une lettre d'information pour promouvoir ce métier. Pour les maisons de la petite enfance, des recrutements sont prévus : 1 éducatrice pour Clermont et 1 auxiliaire de puériculture pour Mouy.

La CAF subventionne ces maisons à hauteur de 197 216 € et la CCC 183 773 €.

Le service portage de repas est en constante évolution :

2020 ⇒ 54 720 repas distribués

2019 ⇒ 49 803 repas distribués

2018 ⇒ 46 442 repas distribués

ce qui nécessite le recrutement d'un agent supplémentaire à raison de 13h /semaine.

Commission gestion de l'eau :

Cette commission travaille actuellement sur les modes de gestion futurs pour les services de l'eau et de l'assainissement, à savoir rester en délégation de service public ou passer en régie.

Commission gestion des déchets :

La collecte des déchets verts entraîne des coûts importants et pour les agents, des risques liés au tonnage manipulé : jusqu'à 12 tonnes / jour par agent.

Le projet est de mettre en place des containers individuels par foyer, inciter la population à composter ses déchets verts.

Des composteurs seraient fournis gratuitement.

Commission culture :

Le festival divers et d'été aura lieu les 26 et 27 juin 2021. La difficulté organisationnelle repose sur le contrôle des flux de personnes et le respect du protocole sanitaire. La jauge maximale sera fixée à 999 personnes.

Commission 60 ans de la CCC :

Des photographes de l'Association DIAPHANE se rendront dans chaque commune avec une camionnette transformée en caméra obscure. Chaque habitant pourra bénéficier d'une photo façon carte postale du 19^{ème} siècle. Un autre photographe prendra une photo de chaque ville ou village, photo mettant en avant l'identité de chaque commune. Une exposition de ces photos sera faite à Rémécourt dans la nef de l'église, cela sur proposition du président de l'intercommunalité.

5 – Questions diverses

Mr Christian DUWEZ met en doute la pertinence des travaux en cours de finalisation sur la route de Saint-Aubin. Mr le Maire lui répond que ces travaux ont été basés sur une étude, que le conseil municipal a valablement délibéré sur ces travaux, l'ensemble des informations nécessaires – étude de ruissellement des eaux, projet de création d'un bassin d'infiltrations et requalification de voirie, devis – ayant été communiqués.

Mr Christian DUWEZ souhaite que la rue de Noroy puisse bénéficier d'une réfection de la voirie.

Mr le Maire lui explique qu'avant d'envisager tout travaux de voirie, la haie de peupliers située sur son terrain doit être abattue, les désordres constatés ayant pour origine les racines de ces arbres.

Fin de la séance : 20h45

